

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 22 NOVEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle de l'Amitié** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 16 novembre 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : Mme PLANQUELLE Rachel

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20211122-2021-11-14-DE
Date de télétransmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture : 26/11/2021

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA CAPSO - AUTORISATION DE SIGNATURE

2021-11-N° 14

La Caisse d'Allocations Familiales entretient depuis de nombreuses années un partenariat privilégié avec les Communes au service des habitants.

Après de nombreuses années de contractualisations via le Contrat Enfance Jeunesse, la CAF s'est réinterrogée sur ses modalités partenariales.

La Convention Territoriale Globale est désormais le nouveau socle des relations contractuelles.

Elle définit pour 5 ans un projet social partagé afin de maintenir et développer les services aux familles. La CTG se structure autour de 7 orientations stratégiques déclinées ci-dessous :

- Petite Enfance :
Soutenir l'offre d'accueil collectif du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales.
Soutenir l'accueil individuel.
- Parentalité : Valoriser le rôle de parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants.
- Jeunesse : Poursuivre la structuration d'une offre éducative, diversifiée, pour les enfants et les jeunes du territoire.
- Animation de la vie sociale : Soutenir le développement de l'animation de la vie sociale sur le territoire.
- Habitat : Participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire.
- Accès aux droits et aux soins : Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours.

Les Communes, de par leur action de proximité, la gestion de leur équipement, services et dispositifs, contribuent aux objectifs identifiés dans la CTG.

La CTG est alors co-signée par la CAF, les communes et la CAPSO, dans le respect des compétences de chacun.

Cette signature, qui doit intervenir avant le 31 décembre 2021, conditionne le versement par la CAF des bonus territoires pour lesquels des conventions d'objectifs et de financement seront conclues avec les gestionnaires de services.

Cet engagement permet par ailleurs aux Communes de candidater aux autres appels à projets, subventions de la CAF, dans le respect des conditions spécifiques de chacun des dispositifs.

La CAF restera l'interlocuteur privilégié des Communes et continuera à se mobiliser pour l'accompagnement des projets.

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20211122-2021-11-14-DE
Date de télétransmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture : 26/11/2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Florence WOZNY - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1er - D'APPROUVER les termes de la Convention Territoriale Globale ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le maire à signer ce document ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

